

Colloque international

Argument

L'année 2021 est celle des deux cents ans de la publication des *Principes de la philosophie du droit**, dernier des grands écrits systématiques publiés par G.W.F. Hegel et œuvre de la maturité de la figure la plus emblématique de l'idéalisme allemand. À l'occasion de ce bicentenaire, l'Institut Michel Villey, centre de philosophie du droit et de culture juridique, organise un colloque sur et autour de cette œuvre majeure de la philosophie de droit, qui a connu un retentissement et une fortune aussi considérables qu'ambivalents. En effet, à l'instar de l'une des affirmations sans doute la plus fameuse du hégélianisme, selon laquelle « *Ce qui est effectif est rationnel ; ce qui est rationnel est effectif* » présente dans sa préface, les *Principes de la philosophie du droit* dans leur ensemble ont pu donner lieu aux jugements et aux réceptions les plus contradictoires, conduisant à voir en Hegel le chantre du fait établi (F. Nietzsche) – ou encore à considérer sa pensée comme étant porteuse d'un totalitarisme opposée à la « société ouverte » (K. Popper) – tout autant qu'il a pu servir d'appui et de point de départ à une pensée « jeune hégélienne » dont K. Marx reste le plus fameux représentant. À cet égard, le colloque international organisé au printemps 2021 par l'Institut Michel Villey vise plus particulièrement à une étude de l'ouvrage tendant à évaluer et à mettre en lumière la ressource qu'il a pu et qu'il est susceptible de constituer à l'égard de la compréhension du droit, de certains objets et rapports juridiques, comme de la philosophie du droit elle-même.

* Bien que des exemplaires commencent à circuler dès l'automne 1820, la page de garde de l'ouvrage porte la date de 1821.

Les 200 ans des *Principes de la philosophie du droit* de Hegel

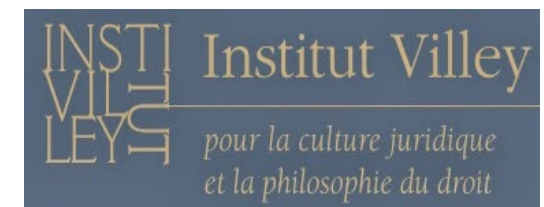
Organisé par Élodie Djordjevic et Denis Baranger
(Université Panthéon-Assas, Institut Michel Villey)

Jeudi 3 et vendredi 4 juin 2021

Le colloque se tiendra à distance, sur « Zoom ».

L'inscription est obligatoire :
<https://evento.renater.fr/survey/colloque-international-les-200-ans-des-principes-de-la-philosophie-du-droit-de-hegel-jbpkexc7>

(Attention : les inscriptions seront closes le mardi 1er juin à 23h.)



Jeudi 3 juin 2021

Matinée (10h-12h30) : « Le droit hégélien »

Présidence : Denis Baranger (U. Paris II Panthéon-Assas)

10h-10h15 – Accueil des participants et ouverture des travaux

10h15-11h15 – Jean-François Kervégan (U. Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Le droit et les droits dans les Principes de la philosophie du droit

Pause

11h30-12h30 – Louis Carré (FNRS, U. de Namur)

Une philosophie éthique du droit – et des obligations

Après-midi (14h-17h30) :

« Les lieux du droit : société civile, État, monde ? »

Présidence : Olivier Beaud (U. Paris II Panthéon-Assas)

14h-15h – Sabina Tortorella (U. Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Le droit entre société civile et État

15h-16h – Amnon Lev (U. de Copenhague)

La passion de l'État

Pause

16h15-17h15 – Élodie Djordjevic (U. Paris II Panthéon-Assas)

Hegel et les différentes « branches du droit »

Vendredi 4 juin 2021

Matinée (10h-12h30) : « Hegel chez les juristes »

Présidence : Mikhaïl Xifaras (Sciences Po Paris)

10h-11h – Nathaniel Boyd (U. of York)

Hegel's Constitutionalism and the Crisis of State Law Doctrine in Weimar

Pause

11h15-12h15 – Olivier Jouanjan (U. Paris II Panthéon-Assas)

E.W. Böckenförde, hégélien ?

Après-midi 14h-17h30 : « Hegel en perspective »

Présidence : Catherine Colliot-Thélène (U. de Rennes 1)

14h-15h – Italo Testa (U. de Parme)

Philia et reconnaissance. Aristote, Hegel, et les dispositions à l'interaction

15h-16h – Guillaume Lejeune (U. de Liège)

La nature a-t-elle des droits ? Hegel et les présuppositions d'un cadre juridique rationnel

Pause

16h15-17h15 – Gilles Marmasse (U. de Poitiers)

Le peuple peut-il gouverner ? La question de la démocratie chez Kant, Hegel et Marx

17h30 – Clôture des travaux